

FORMATION À DESTINATION

- Des demandeurs d'emplois
- Des salariés en Insertion par l'Activité Économique
- Toute personne fragilisée dans son emploi en raison de difficultés pour savoir lire, écrire, compter.

RÉMUNÉRATION DES STAGIAIRES

- AREF : Allocation Retour à l'Emploi Formation pour les personnes percevant les ARE
- Revenu Social de Formation : pour les personnes ne percevant pas les ARE ou ASS en fonction de vos droits.
- Possibilité de prise en charge de la restauration si la formation se déroule sur une journée complète

INFOS PRATIQUES

40 rue des Cèdres
Centre commercial Saint Géry,
33170 GRADIGNAN
☎ 05.56.75.13.67 – fax 05.56.89.90.34
Mail : irep@institut-don-bosco.fr
Du Lundi au Vendredi
de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

FORMATION :

Habilitation de Service Public

SOCLE DE COMPETENCES



Acquisition et/ou renforcement des savoirs de base

Comment intégrer la formation ?

- Vous pouvez être orienté par votre Référent emploi (Pôle emploi, Mission Locale, Cap emploi...) ou par toute structure d'accompagnement à l'insertion et à l'emploi (Département, PLIE, plateformes d'accueil et d'orientation...)
- Vous pouvez vous présenter directement à l'IREP.

Principe d'individualisation

- Votre parcours de formation est construit en fonction de vos contraintes, des délais fixés pour atteindre vos objectifs, de votre lieu de résidence, de votre mobilité... Suivant votre rythme d'apprentissage, le parcours peut être révisé
- Le contenu pédagogique proposé est co-construit avec vous, en fonction de vos besoins, des positionnements passés en début de formation et de vos objectifs

Organisation de la formation

- Temps partiel
- Amplitude horaire - 9h - 12h / 13h30 - 16h30
- Entrée/sortie permanente

Accueil des personnes en situation de handicap

- Accès handicapé
- Référents handicap: Corinne Andrebe et Sophie Jouin
- Partenariat avec le CRFH (Centre de Ressources Formation Handicap) pour trouver et mettre en place les moyens de compensation

Modules de formation

- L'habilitation de service public comprend trois parcours :
- P1: Se former pour lire, écrire, agir
 - Illettrisme, illettrisme = Degré 1, 2 et 3 de l'ANLCI
 - 600 heures maximum
- P2 : Français Langue Étrangère
 - personnes ayant été scolarisées ou non dans le pays d'origine = niveaux A1, A2, B1 du CECRL
 - 450 heures maximum
- P3: La palette des savoirs : CLÉA
 - Numérique : 120 heures maximum
 - Remise à niveau: 120 heures maximum
 - Langues étrangères (anglais et/ou espagnol = niveaux A1, A2, B1 du CECRL) : 150 heures maximum